



## **Postulat - 25\_POS\_17 - Claude Nicole Grin et consorts - Pour que les fleurs coupées ne deviennent pas des ennemies de la santé**

### Texte déposé :

Les arrangements de fleurs coupées, de simples bouquets à l'art floral, agrémentent notre quotidien, les moments importants de nos vies et accompagnent aussi toute manifestations officielles.

Les pesticides sont largement utilisés dans l'industrie florale pour protéger les plantes contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes. Cette utilisation intensive des pesticides ne va pas sans risque, notamment pour les fleuristes qui manipulent quotidiennement les fleurs traitées. Les fleuristes peuvent être exposé.e.s aux pesticides par contact direct avec la peau, par l'ingestion accidentelle de résidus de pesticides s'il.elle.s touchent des aliments ou encore par l'inhalation de poussières ou de vapeurs de pesticides. Les effets sur leur santé varient en fonction de la nature du pesticide, de la durée et de l'intensité de l'exposition. Parmi les symptômes les plus courants, on trouve des irritations de la peau et des yeux, des maux de tête, des nausées, des vertiges et des difficultés respiratoires. Une exposition chronique, même à de faibles doses, peut entraîner des effets à long terme plus graves, tels que des troubles neurologiques, des perturbations hormonales, et dans certains cas, une augmentation du risque de certains cancers.

L'émission « Mise au point » de la RTS a mené, en décembre 2024, une enquête qui montre que les fleurs vendues en Suisse peuvent être « truffées » de substances toxiques. Les journalistes d'investigation ont fait analyser dans un laboratoire spécialisé des gants en coton portés par des fleuristes. Ces tests aux fongicides, insecticides, herbicides ont montré l'exposition des fleuristes, et collatéralement des clients et clientes, à plus d'une vingtaine de produits chimiques, dont six interdits d'utilisation en Suisse. Les tests ont été supervisés par la responsable d'unité du secteur « Santé globale et environnementale » d'Unisanté. Selon elle, même s'il n'y a pas encore d'étude sur les risques sur la santé auxquels sont exposés les fleuristes sur le long terme, les résultats de ces tests sont très préoccupants.

En Suisse, 90% des fleurs sont importées, or une enquête de « À bon entendre » en 2022 révélait que sur 10 bouquets de fleurs de production étrangère, 9 contenaient des pesticides non autorisés en Suisse. Dans la même émission, il était précisé que concernant les envois de fleurs en provenance de pays tiers, il revient au Service phytosanitaire de l'Office fédéral de l'agriculture d'effectuer les contrôles. Celui-ci précise que le contrôle sur les marchandises végétales telles que les fleurs coupées en provenance de pays non-membres de l'UE porte uniquement sur la présence de ravageurs et sur les

maladies réglementées de végétaux, et pas sur les résidus de pesticides. Quant 'aux autorités douanières, elles rappellent que la Suisse et l'Union européenne font partie du même espace phytosanitaire. Les envois entre les pays membres de l'UE et la Suisse sont donc exempts de contrôle.

Les pesticides représentent une menace réelle pour les fleuristes en Suisse sur le plan de leur santé, mais aussi sur celui de l'environnement. La prise de conscience de ces dangers et l'adoption de mesures de protection adéquates sont essentielles pour réduire les risques. La recherche et la mise en œuvre d'alternatives aux pesticides chimiques peuvent contribuer à un avenir plus sûr et plus durable pour l'industrie florale et les personnes qui y travaillent.

Au vu de ce qui précède, et des nombreuses personnes qui sont concernées par le contact avec des fleurs coupées, j'ai l'honneur de demander respectueusement au Conseil d'État d'établir un rapport précisant :

- Quel est le nombre de personnes directement concernés par un contact direct (manipulation, inhalation) avec des plantes coupées qui travaillent ou sont formées par une institution cantonale, (École et lieux de formation des fleuristes, des horticulteurs et horticultrices, Serres cantonales, espaces publics et lieux de réception, ...) ?
- Quels sont les contrôles de toxicité sur lesquels l'État peut se baser ?
- Quelles sont les solutions alternatives pour des traitements non toxiques des fleurs coupées que l'État peut préconiser et plus particulièrement faire appliquer dans les lieux placés sous sa responsabilité ?

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Anna Perret (VER)
2. Carine Carvalho (SOC)
3. Cédric Echenard (SOC)
4. Cloé Pointet (V'L)
5. Didier Lohri (VER)
6. Felix Stürner (VER)
7. Géraldine Dubuis (VER)
8. Hadrien Buclin (EP)
9. Isabelle Freymond (IND)
10. Laurent Balsiger (SOC)
11. Marc Vuilleumier (EP)
12. Martine Gerber (VER)
13. Muriel Thalmann (SOC)
14. Nathalie Vez (VER)
15. Oleg Gafner (VER)

16. Patricia Spack Isenrich (SOC)
17. Pierre Zwahlen (VER)
18. Sébastien Humbert (V'L)
19. Sébastien Kessler (SOC)
20. Stéphane Balet (SOC)
21. Sylvie Podio (VER)
22. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
23. Valérie Zonca (VER)
24. Vincent Bonvin (VER)
25. Yannick Maury (VER)
26. Yolanda Müller Chabloz (VER)
27. Yves Paccaud (SOC)